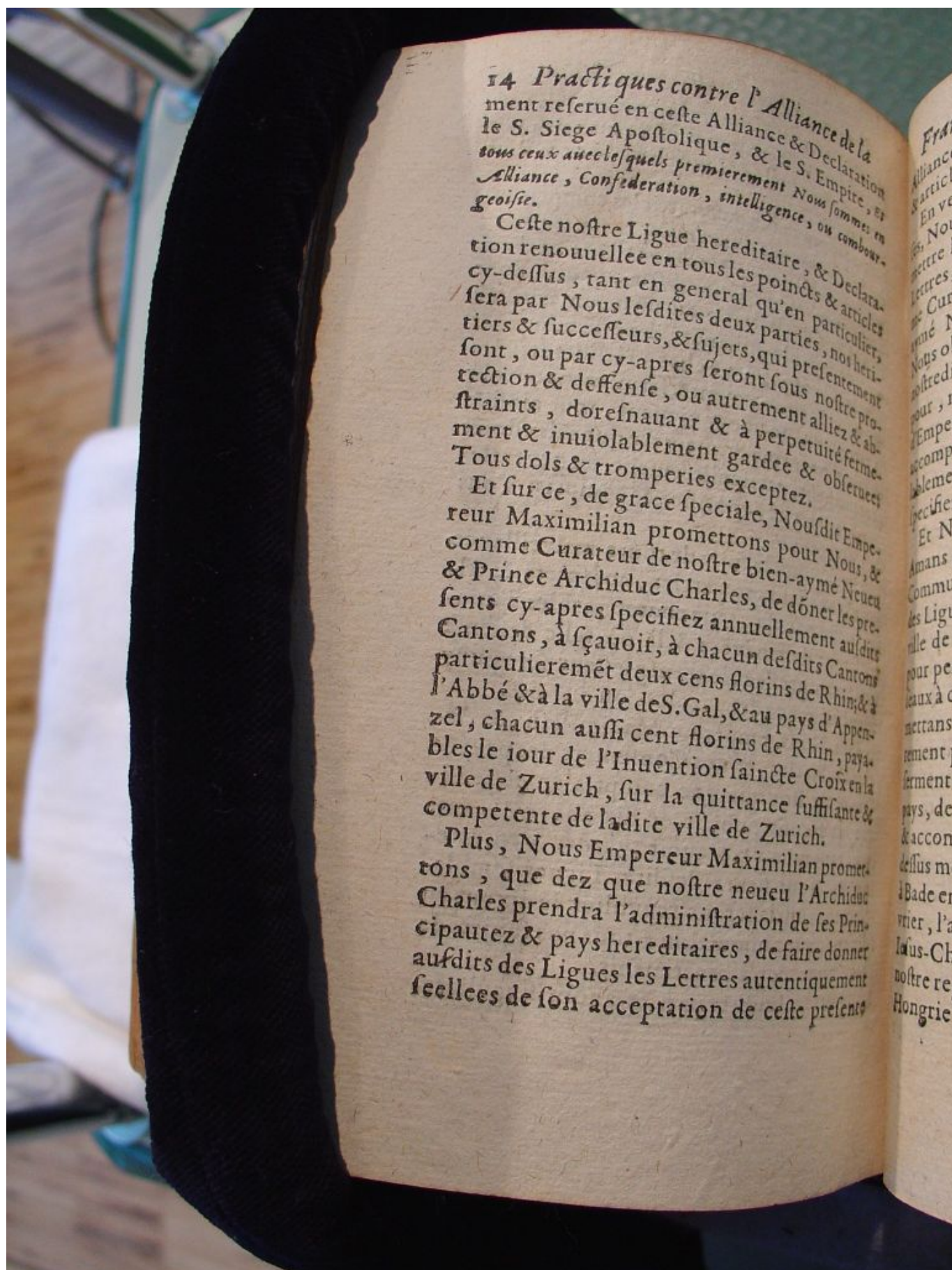
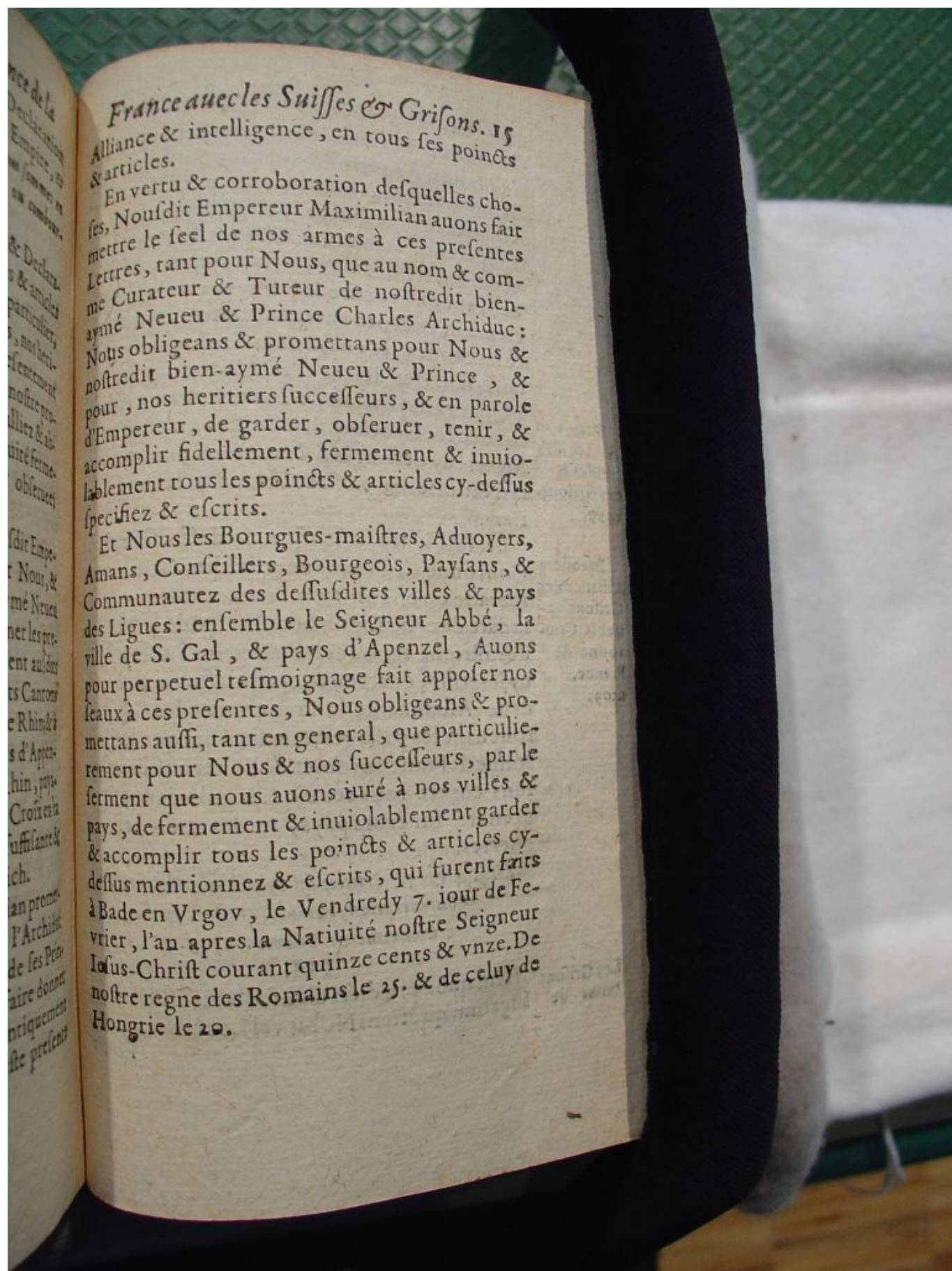




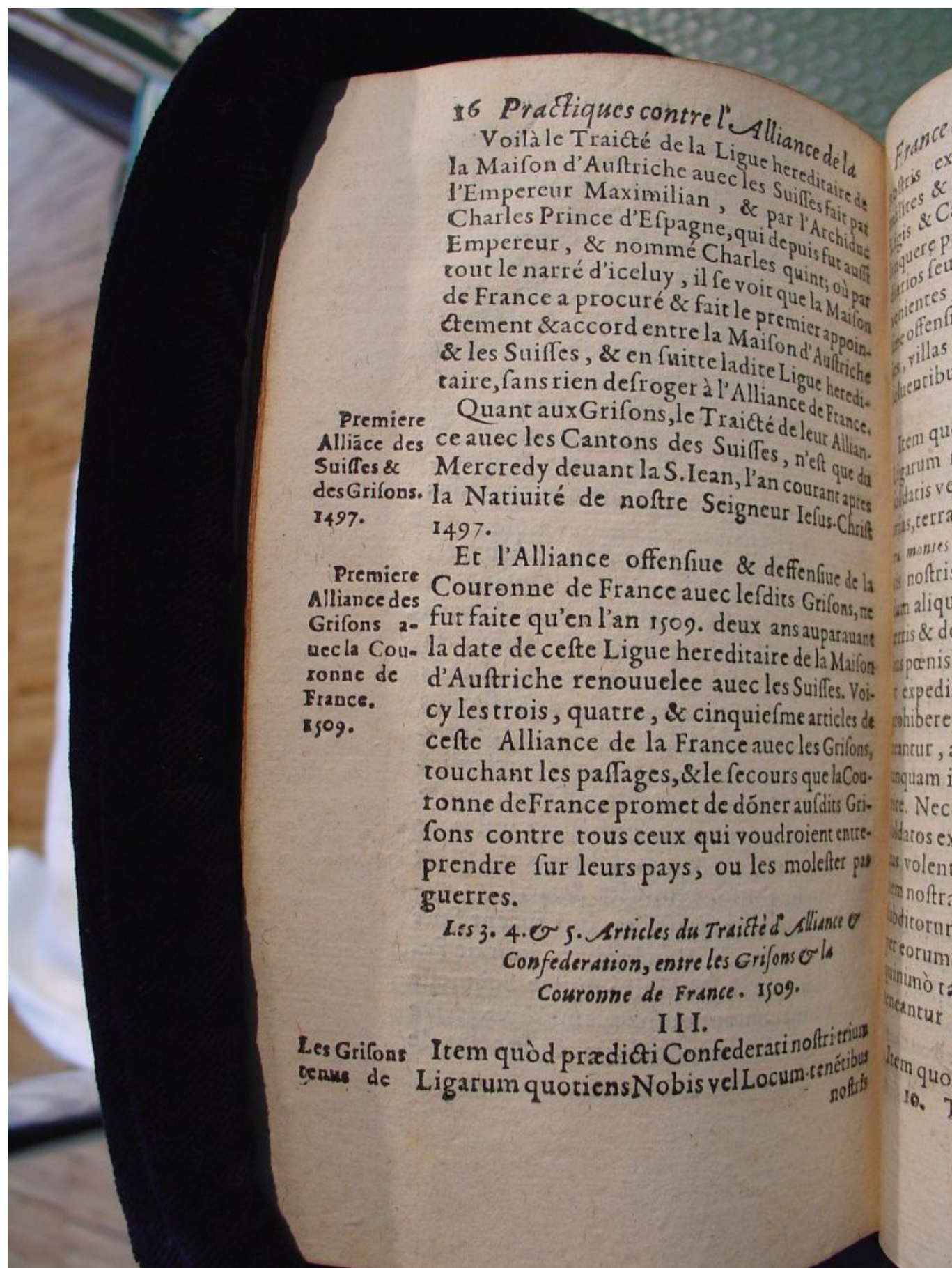


*France avec les Suisses & Grisons. 15*  
Alliance & intelligence, en tous ses poincts  
& articles.

En vertu & corroboration desquelles choses, Nostredit Empereur Maximilian auons fait mettre le seel de nos armes à ces presentes Lettres, tant pour Nous, que au nom & comme Curateur & Tuteur de nostredit bien-aymé Neveu & Prince Charles Archiduc: Nous obligeans & promettans pour Nous & nostredit bien-aymé Neveu & Prince, & pour, nos heritiers successeurs, & en parole d'Empereur, de garder, obseruer, tenir, & accomplir fidellement, fermement & inuiolablement tous les poincts & articles cy-dessus specifiez & escrits.

Et Nous les Bourgues-maistres, Aduoyers, Amans, Conseillers, Bourgeois, Payfans, & Communautez des dessusdites villes & pays des Liges: ensemble le Seigneur Abbé, la ville de S. Gal, & pays d'Apenzel, Auons pour perpetuel tesmoignage fait apposer nos seaux à ces presentes, Nous obligeans & promettans aussi, tant en general, que particulièrement pour Nous & nos successeurs, par le serment que nous auons iuré à nos villes & pays, de fermement & inuiolablement garder & accomplir tous les poincts & articles cy-dessus mentionnez & escrits, qui furent faits à Bade en Vrgov, le Vendredy 7. iour de Fevrier, l'an apres la Natiuité nostre Seigneur Iesus-Christ courant quinze cents & vnze. De nostre regne des Romains le 25. & de celuy de Hongrie le 20.

Memoires\_016.jpg



# 16 *Practiques contre l'Alliance de la*

Voilà le Traicté de la Ligue hereditaire de la Maison d'Austriche avec les Suisses fait par l'Empereur Maximilian, & par l'Archiduc Charles Prince d'Espagne, qui depuis fut aussi Empereur, & nommé Charles quint; où par tout le narré d'iceluy, il se voit que la Maison de France a procuré & fait le premier appoinctement & accord entre la Maison d'Austriche & les Suisses, & en suite ladite Ligue hereditaire, sans rien desroger à l'Alliance de France.

Premiere  
Alliance des  
Suisses &  
des Grisons.  
1497.

Quant aux Grisons, le Traicté de leur Alliance avec les Cantons des Suisses, n'est que du Mercredi deuant la S. Iean, l'an courant apres la Natiuité de nostre Seigneur Iesus-Christ 1497.

Premiere  
Alliance des  
Grisons avec  
la Couronne de  
France.  
1509.

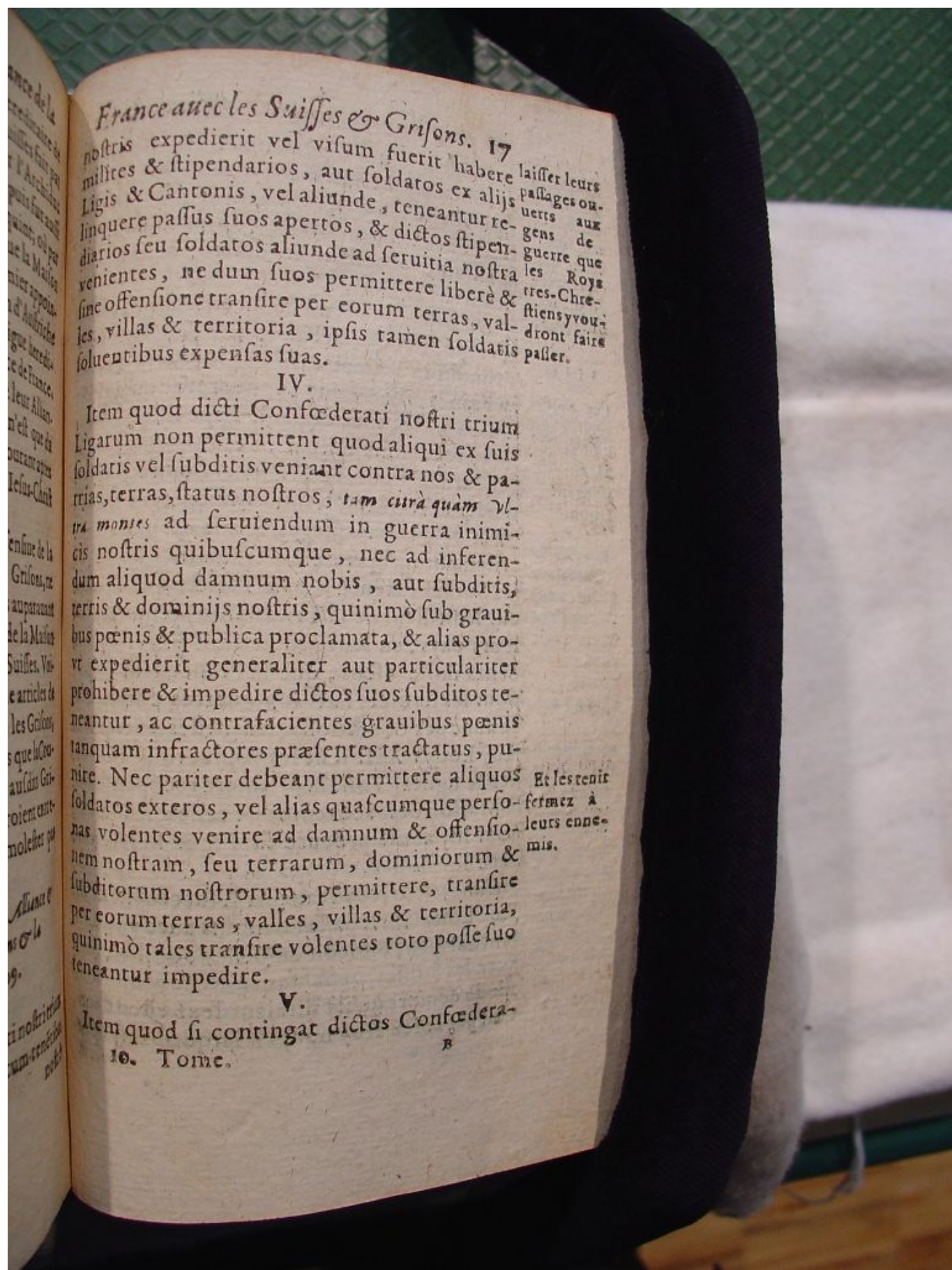
Et l'Alliance offensive & deffensive de la Couronne de France avec lesdits Grisons, ne fut faite qu'en l'an 1509. deux ans auparavant la date de ceste Ligue hereditaire de la Maison d'Austriche renouuelee avec les Suisses. Voicy les trois, quatre, & cinquiesme articles de ceste Alliance de la France avec les Grisons, touchant les passages, & le secours que la Couronne de France promet de donner ausdits Grisons contre tous ceux qui voudroient entreprendre sur leurs pays, ou les molester par guerres.

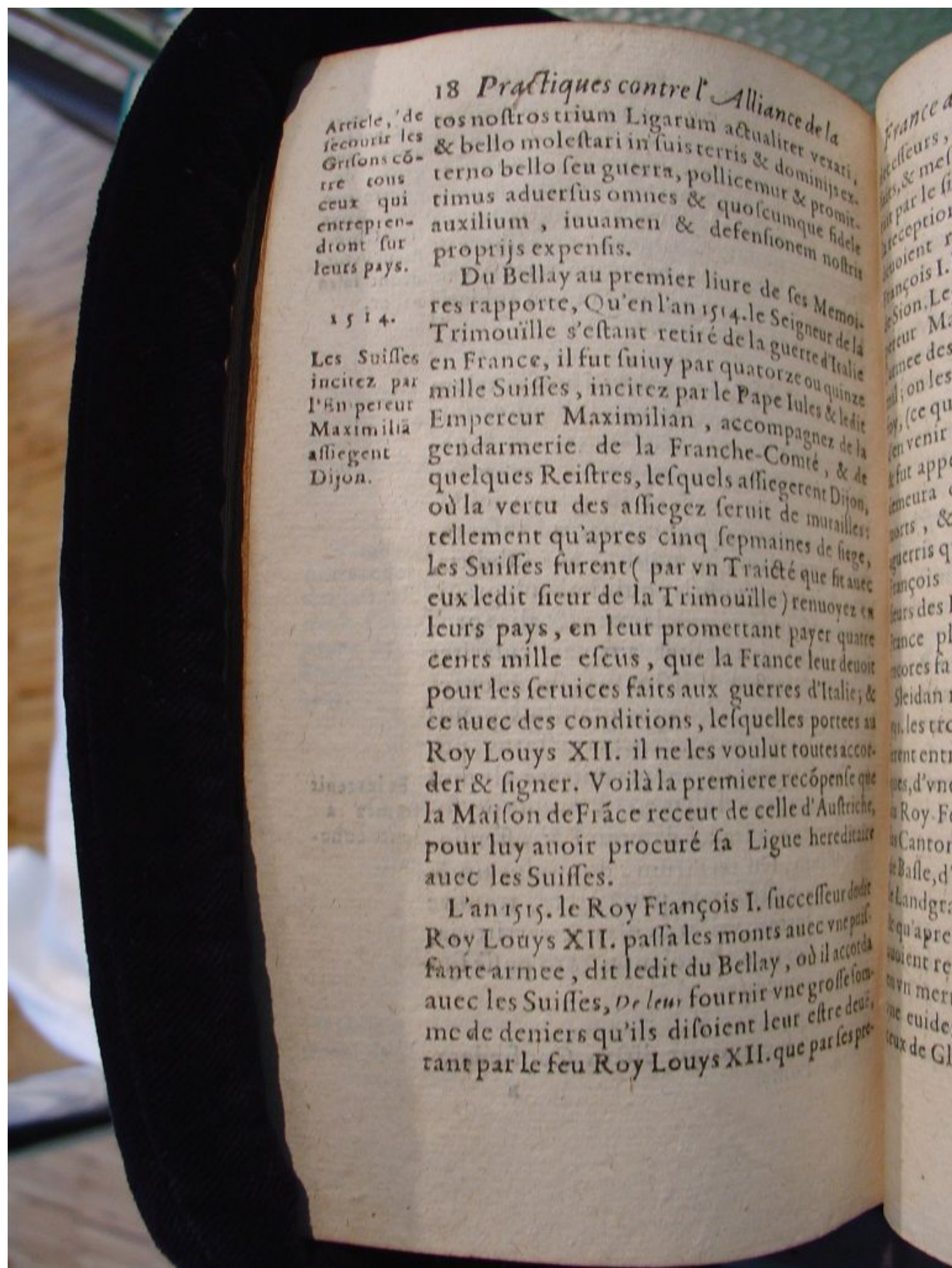
*Les 3. 4. & 5. Articles du Traicté d'Alliance & Confederation, entre les Grisons & la Couronne de France. 1509.*

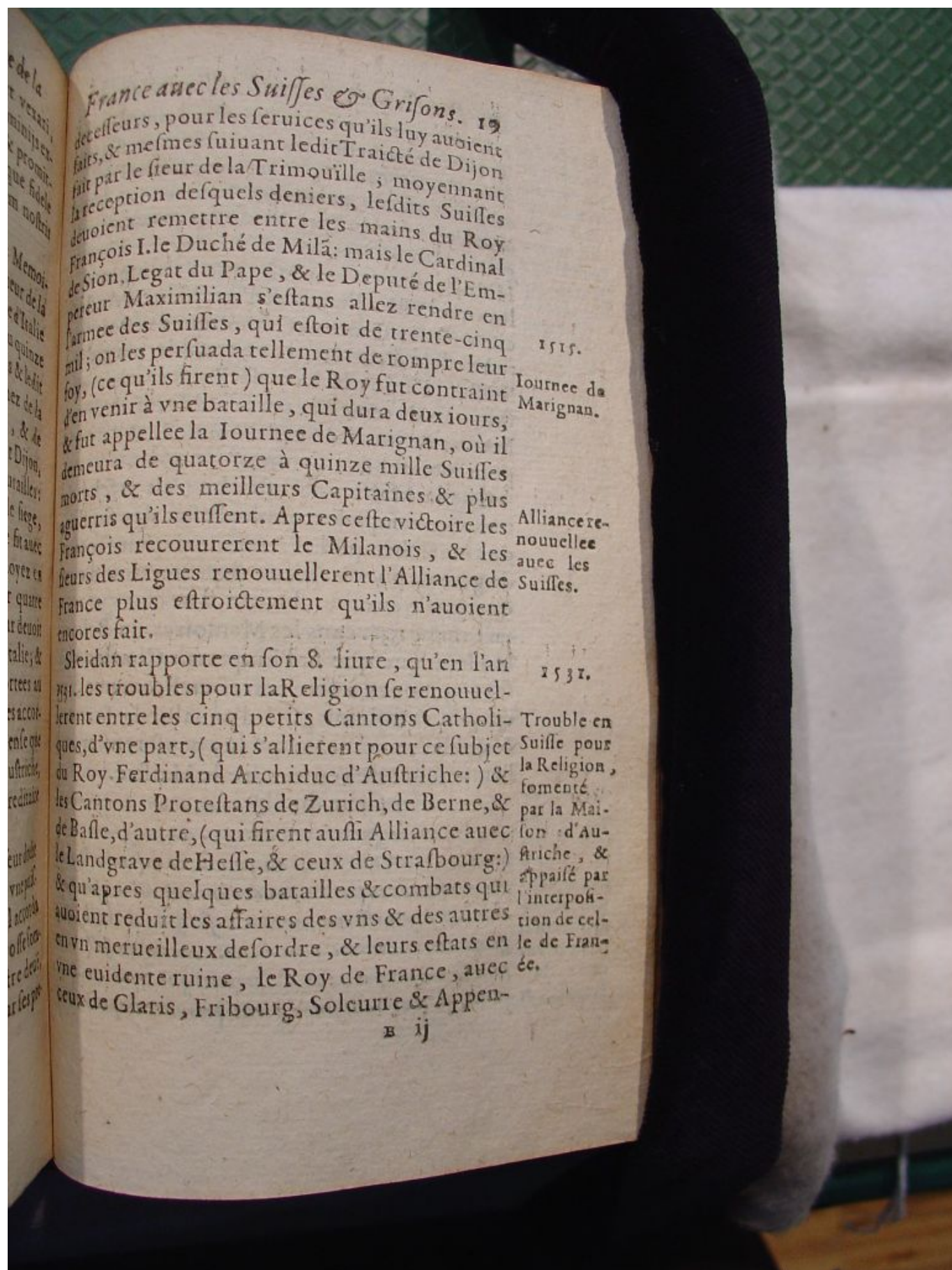
III.

Les Grisons  
tenus de

Item quod prædicti Confederati nostri trium Ligarum quotiens Nobis vel Locum tenetibus nostris





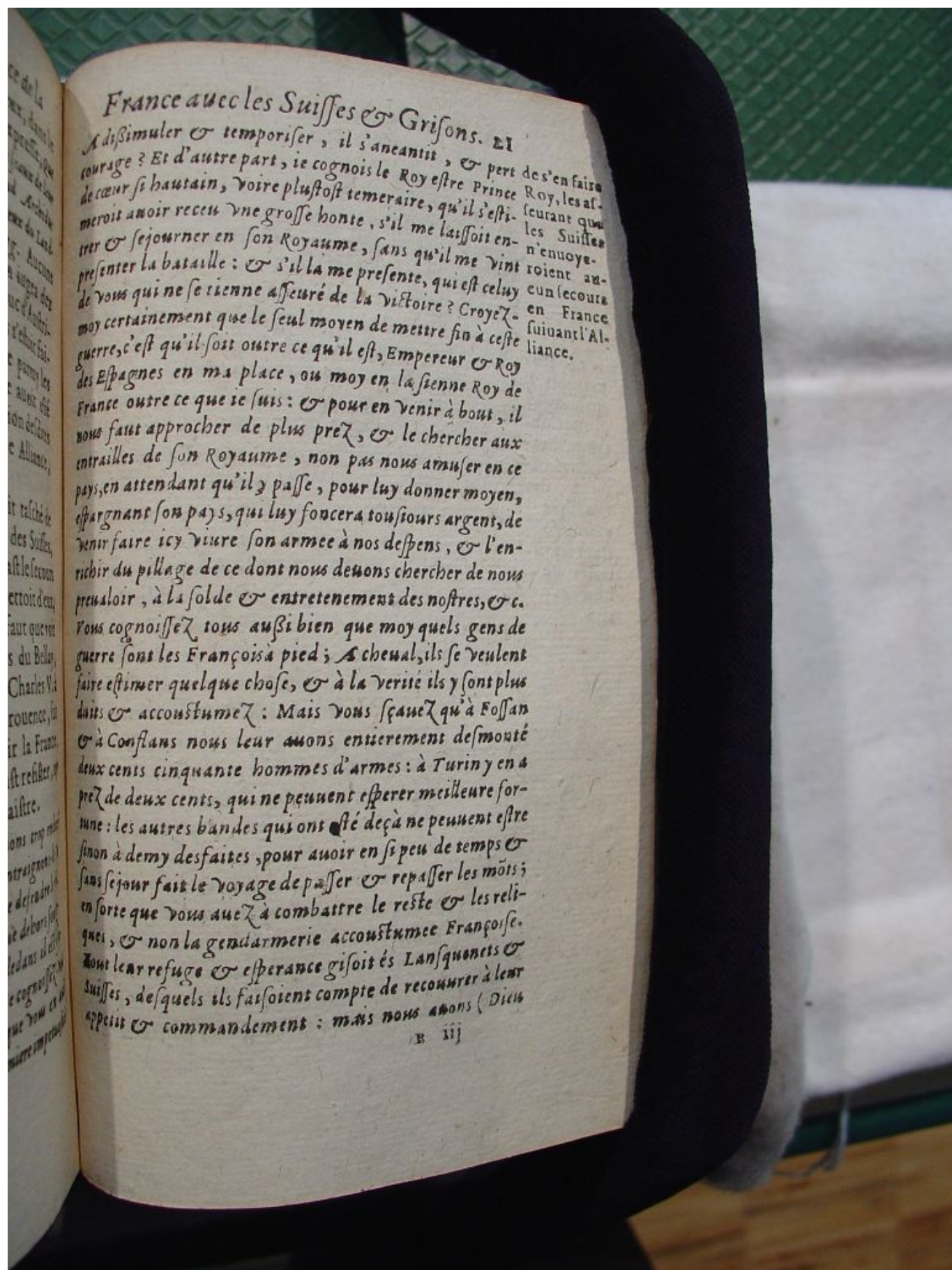


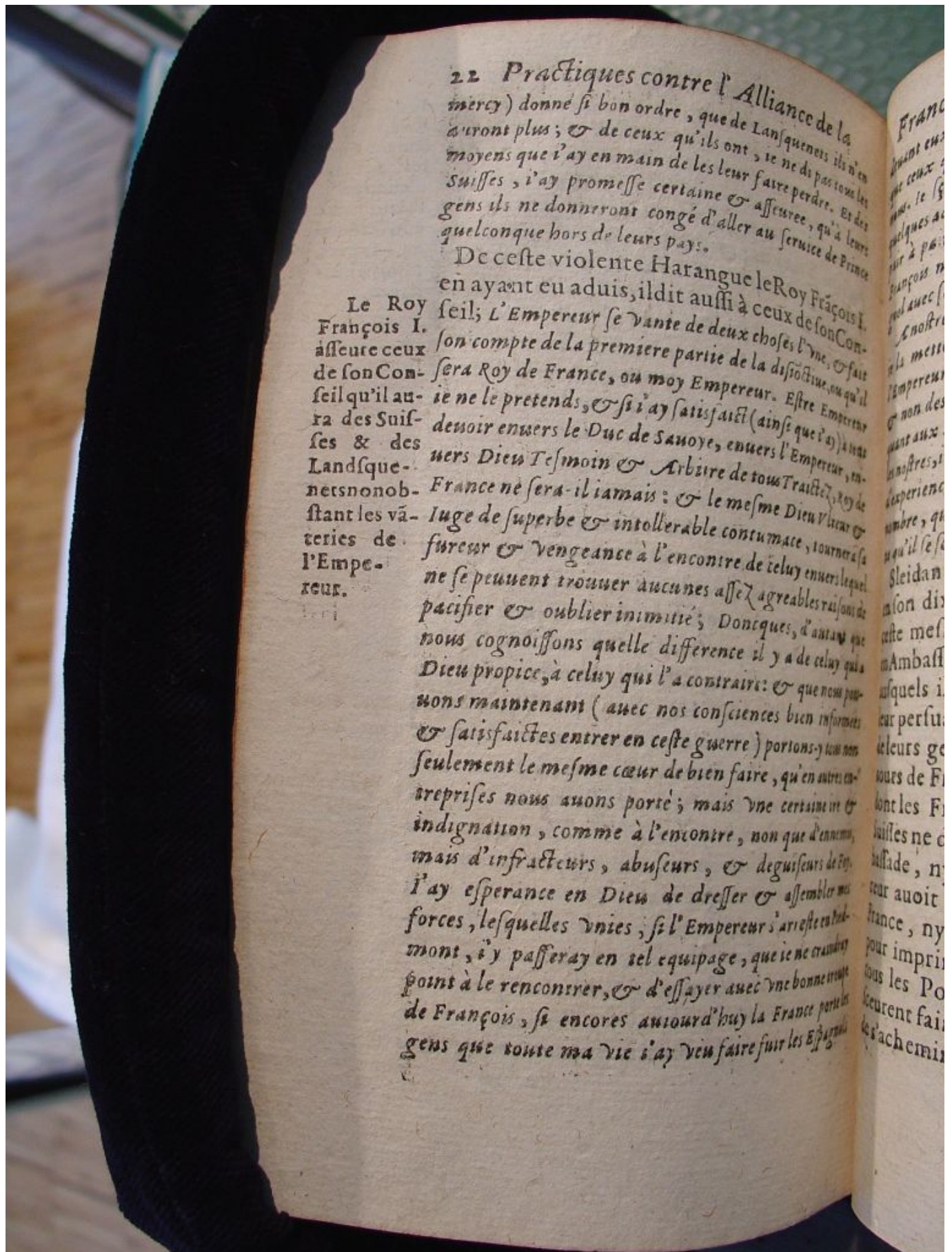
20 *Practiques contre l' Alliance de la*  
 zel, auoient moyenné la Paix entr'eux, dans le  
 Traicté de laquelle fut mis clause expresse, que  
 les cinq Cantons Catholiques rendroient les Jours de leur  
 nouuelle Alliance avec le Roy Ferdinand Archiduc  
 d'Autriche : & les Cantons Protestans, ceux du Land-  
 grave de Hesse, & ceux de Strasbourg. Aucuns  
 Historiens ont remarqué, que l'on iugea dez  
 lors que ceste Alliance de l'Archiduc d'Autri-  
 che avec les Cantons Catholiques s'estoit fai-  
 te à dessein d'entretenir vn trouble parmy les  
 Suisses, à quoy le Roy de France auoit esté  
 soigneux de remedier par la reddition desdites  
 Lettres & Seaux de ceste nouuelle Alliance,  
 pour maintenir la sienne.

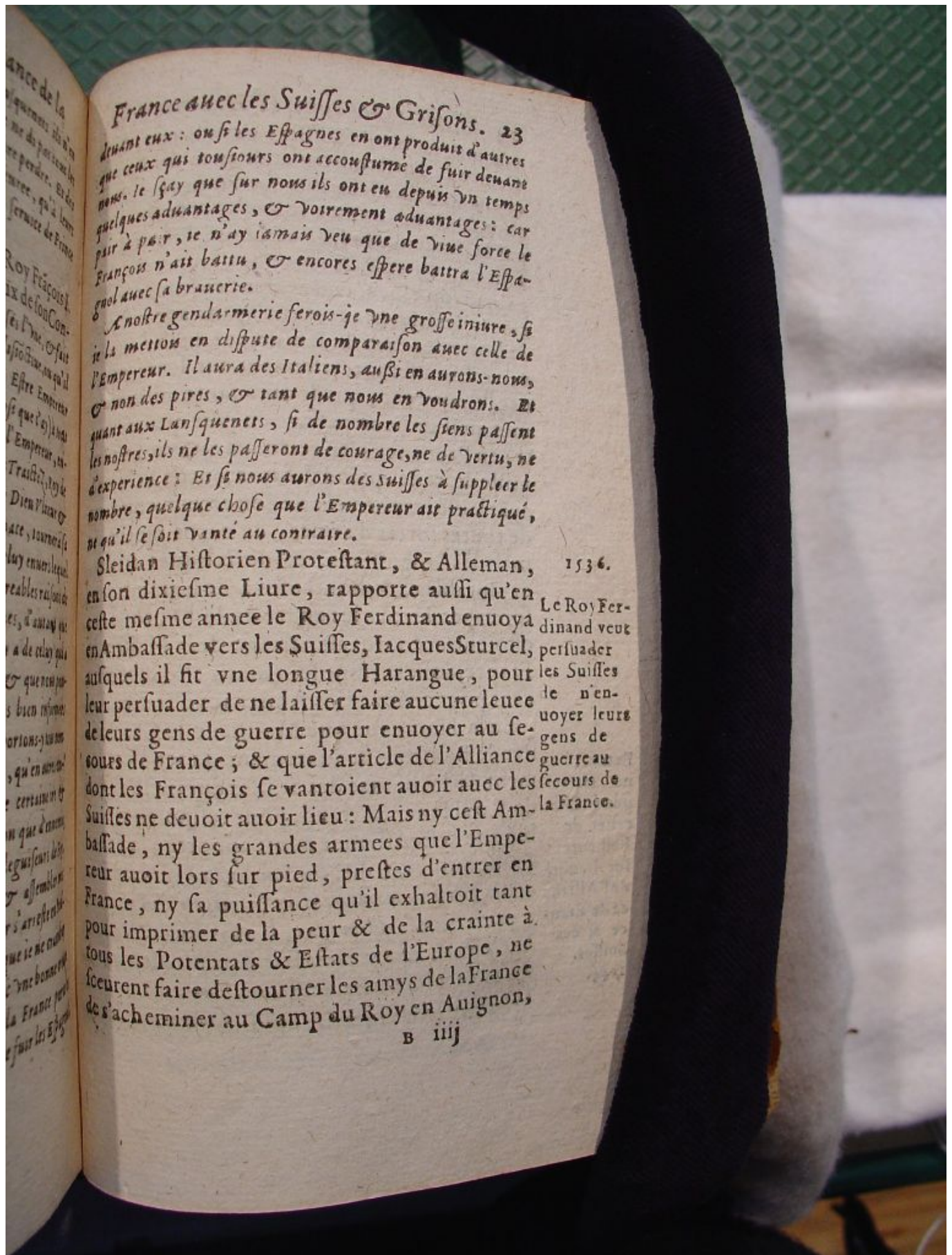
Que la Maison d'Autriche n'ait rasché de  
 temps en temps de troubler l'estat des Suisses,  
 ou empescher que la France ne tirast le secours  
 de gens de guerre qu'elle se promettoit d'eux,  
 quand elle en auroit besoin, il ne faut que voir  
 en l'année 1536. dans les Memoires du Bellay,  
 la Harangue que fit l'Empereur Charles V. à  
 ses Capitaines à son entree en Prouence, sur  
 ce qu'il s'estoit imaginé d'enuahir la France,  
 & qu'il n'y auoit rien qui luy peust resister, ny  
 l'empescher de s'en rendre le Maistre.

1536.  
 Harangue  
 que l'Empe-  
 reur Char-  
 les V. fit à  
 ses Capitai-  
 nes, sur le  
 dessein qu'il  
 auoit d'en-  
 uahir la  
 France, &

*In*ques icy (leur dit-il) nous auons trop enduré  
 au Roy faire la guerre sur l'autrui, contrainsons-le à  
 peu à bon escient de venir au point de defendre le sien.  
 Voyons si le François autant dedans qu'à dehors son  
 aume est si gentil compagnon : si dedans il est si  
 ge & resenu comme vous dittes. Ne cognoissez-  
 point sa nature par tant d'esprenues que vous en au-  
 France, & faites, qu'il ne vaud sinon à vne premiere impetuosit







**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**